

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 décembre 2017

N° 17-12-12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017

OBJET :
**SIEL – Renouveau
luminaires vapeur de
mercure – Programme
2017**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27**

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel
ORIOU – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE –
Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier
PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René
THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume
RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY –
Corinne BOICHON – Svitlana PRESSENSE – Fabienne
MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET –
Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Muriel ORIOU – Patrice THOLLOT
à René THELISSON – Marie-Ange LAURENT à
Dominique PAULMIER – Valérie BLANCHARD à
Svitlana PRESSENSE – Lionel CANNOU à Catherine
COMBE – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – RENOUELEMENT LUMINIARES VAPEUR DE MERCURE – PROGRAMME 2017

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renouvellement des luminaires vapeur de mercure – Programme 2017.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Renouvellement lanternes :				
Rue Didier Guetton	8 361 €	95.0%	8 200 €	0 €
Rue Joseph Desjoyaux	9 629 €	95.0%	9 148 €	0 €
Place Camille Passot	18 517 €	95.0%	17 591 €	0 €
Rue Bourghanin	14 247 €	95.0%	13 534 €	0 €
Rue Dupuy	4 305 €	95.0%	4 090 €	0 €
Place Grenette / Rue Froide / Rue des Vignes				
Hermes / Rue Sainte-Catherine	14 373 €	95.0%	13 655 €	0 €
Rue Mercière	3 388 €	95.0%	3 219 €	0 €
Rue du Fil / Rue St-Barthélémy / Rue Saint-Jacques / Rue Saint-Paul	13 965 €	95.0%	13266 €	0 €
TOTAL	87 661 €		82 707 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de "Renouvellement luminaires vapeur de mercure – Prog 2017", dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en dix années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017